



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 juin 2023 (08h30)  
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires : 35  
Présents : 22  
Votants : 26  
Convocation et affichage : 01/06/2023  
Président de séance : Monsieur Simon PLENET  
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LERMET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoinette SCHERER (pouvoir à Danielle MAGAND).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, François CHAUVIN, Yves FRAYSSE, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-151 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -  
DISPOSITIF DAIC - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - DISPOSITIF D'AIDE A  
L'IMMOBILIER COMMERCIAL A DESTINATION DES PROPRIETAIRES PRIVES**

***Rapporteur : Monsieur Damien BAYLE***

Par délibération en date du 22 juin 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le dispositif d'aide à l'immobilier commercial à destination des propriétaires privés. Cette opération est née d'une volonté d'Annonay Rhône Agglo d'aider au maintien, au développement et à la création d'une offre artisanale et commerciale dans les centralités du périmètre de la communauté d'Agglomération. Le montant de l'investissement éligible est plafonné à 200 000 €. Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 50% du montant HT de l'investissement éligible (soit une subvention plafonnée à 100 000 €). Le propriétaire bénéficiaire de la subvention s'engage à mettre en location son local commercial pour y accueillir un commerce de proximité.

Le Comité de Pilotage du dispositif s'est réuni le 27 avril 2023 et a examiné les dossiers de quatre propriétaires souhaitant s'engager dans des projets de travaux sur des cellules commerciales.

Les demandes d'aides de ces derniers, retenues par le Comité de Pilotage sont les suivantes :

Propriétaire	Adresse du local	Nature du projet	Montant des dépenses	Subvention accordée
SCI CCN représentée par Monsieur Christian Maron	Rue du four 07100 Roiffieux	Rénovation d'un corps de ferme transformé en local commercial pour y accueillir un atelier de transformation de fruits avec point de vente	180 196 € HT	60 275 €

Madame Stéphanie Vallet	98 montée de la Mairie 07340 Vinzieux	Rénovation d'un corps de ferme transformé en local commercial pour y accueillir un atelier de transformation de lait, production de fromages avec point de vente	141 457 € HT	47 152 €
SCI M&M21 représentée par Monsieur Massinissa Hamiche	5 rue Montgolfier 07100 Annonay	Rénovation d'un local commercial en rez-de- chaussée sur le parcours marchand dans le cadre de la rénovation globale de l'immeuble	33 415 € HT	16 707 €
SCI Ponsonnet représentée par Monsieur Jean-Claude Ponsonnet	25 rue Eugène Mezonnier 07100 Annonay	Construction d'une boutique avec laboratoire de production répondant aux injonctions des autorités sanitaires imposant des normes impossibles à mettre en place dans l'ancien local	216 482 € HT	66 670 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES</b>				<b>190 804 €</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2022 n°CC-2022-214 approuvant le règlement du dispositif d'Aide à l'Immobilier Commercial à destination des propriétaires privés (DAIC privés),

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022.449 du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire par le Conseil Communautaire,

**CONSIDERANT** l'avis du Comité de Pilotage,

## DÉLIBÉRÉ

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'octroi des subventions suivantes :

- 60 275,00 € à la SCI CCN représentée par Monsieur Christian Maron,
- 47 152,00 € à Madame Stéphanie Vallet,
- 16 707,00 € à la SCI M&M21 représentée par Monsieur Massinissa Hamiche,
- 66 670,00 € à la SCI Ponsonnet représentée par Monsieur Jean-Claude Ponsonnet

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/06/23

Publié le : 13/06/23

Transmis en sous-préfecture le : 09/06/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230608-38550-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET